



ASSOCIATION DES GROUPEMENTS
ET ORGANISATIONS ROMANDS
DE L'AGRICULTURE

Office fédéral de l'environnement-OFEV
Madame Franziska Schwarz
Vice-directrice
3003 Berne

Par mail à gian-reto.walther@bafu.admin.ch

Lausanne, le 16 octobre 2015

Consultation sur la stratégie de la Suisse relative aux espèces exotiques envahissantes

Madame la Vice-directrice,

Tout d'abord nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de participer à cette procédure de consultation. En effet, la stratégie de la Suisse relative aux espèces envahissantes concerne grandement l'agriculture suisse.

Les plantes invasives peuvent être un fléau pour les exploitations agricoles de notre pays tant ces plantes peuvent avoir pour corollaire des pertes importantes ou des coûts d'exploitation importants.

Pour ces raisons nous saluons la mise en place d'une stratégie fédérale qui vise à lutter et à **prévenir** les invasions des espèces exotiques envahissantes sur un plan national. Toutefois, celle-ci doit être efficace et s'inscrire dans une logique de proportionnalité afin de respecter le principe de la garantie de propriété.

Les intérêts des propriétaires fonciers doivent être sauvegardés de manière suffisante afin de ne pas alourdir notamment les charges des exploitants agricoles.

A notre sens, la lutte contre les espèces invasives n'est pas une tâche qui doit être assignée à l'agriculture ou à l'économie en général mais c'est bel et bien une tâche d'intérêt général.

Dès lors, nous aurions souhaité voir une obligation légale de lutte envers les collectivités publiques, ce qui n'est malheureusement pas le cas alors qu'une telle obligation est instaurée vis-à-vis des particuliers. En effet, à l'heure actuelle les parcelles présentant un nombre important de plantes invasives nuisibles pour l'agriculture sont bien souvent des parcelles appartenant aux collectivités publiques qui ne montrent aucunement l'exemple. C'est pourquoi, nous doutons que les collectivités redoublent d'effort « volontairement » pour éradiquer les plantes exotiques envahissantes sur leurs parcelles.

Le projet de stratégie est approuvé mais avec réserve. Nous craignons que les mesures proposées parfois redondantes et abondantes soient difficilement transposées au terrain mais qu'elles servent à occuper l'administration fédérale. De plus, il semble que les coûts ne sont pas bien chiffrés notamment au niveau des besoins financiers des cantons. D'autre part, cette



ASSOCIATION DES GROUPEMENTS
ET ORGANISATIONS ROMANDS
DE L'AGRICULTURE

stratégie ne doit pas devenir un moyen pour la Confédération de reporter des charges sur les propriétaires notamment agricoles. Des aides et moyens compensatoires doivent être prévus.

Cependant il est urgent que certains propriétaires souvent non agricoles soient forcés d'intervenir sur leurs biens fonds afin d'enrayer l'extensification des plantes exotiques. Sur ce point nous soutenons la stratégie.

De plus, nous souhaitons mettre en lumière que les projets de revitalisation conduits par les différents services de l'environnement créent souvent un terreau fertile pour ces plantes exotiques et envahissantes, dès lors un meilleur suivi devrait être mis en place. Ainsi nous demandons que tout projet de revitalisation d'un cours d'eau ne puisse avoir lieu qu'une fois que la partie située en amont ait été assainie.

Finalement, le secteur agricole devrait être beaucoup plus intégré, à tous les niveaux de la stratégie, que cela soit pour la conception ou la mise en place, notamment à l'aide de moyens compensatoires (indemnisations, mise à disposition de main d'œuvre : Travail d'intérêt général, occupation des chômeurs... etc.). Nous demandons dès lors que nos remarques soient intégrées dans la stratégie qui doit être adaptée.

En vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à nos remarques et de la suite que vous leur donnerez, nous vous prions d'agréer, Madame la Vice-directrice, nos salutations distinguées.

AGORA
Le directeur

Walter Willener